



COMPTABILITE GENERALE I

Chapitre V : Enregistrement des opérations courantes :

Les factures

Cours du Professeur : ABRIANE Ahmed

Chapitre V : Enregistrement des opérations courantes : Les factures

Les opérations qui sont fréquemment réalisées par l'entreprise, dans le cadre de son activité principale, sont les opérations d'Achats et de Ventes.

Ces opérations d'achats/ventes sont justifiées, dans la pratique, par des documents commerciaux appelés : **Factures**.

Les factures (Pièces justificatives) sont la base de l'enregistrement comptable de l'opération d'achat chez le client et de l'opération de vente chez le fournisseur.

La facture est obligatoire pour toutes les opérations effectuées entre les entreprises. Elle constitue la preuve de l'opération d'achat ou de vente entre vendeurs (fournisseurs) et acheteurs (client).

On distingue généralement deux types de factures :

- La facture « Doit » ;
- La facture « Avoir »

Section I : La facture « DOIT »

I- Définition :

La facture Doit est un document établi et adressé par le fournisseur au client lors de la vente des biens ou des services. Elle constate les conditions de vente (quantité, prix unitaire, réductions, majorations, références...) ainsi que le montant total que le client **doit** payer au fournisseur (Net à payer).

II- Enregistrement comptable de la facture « doit »

A/ Facture avec réductions

Les factures qui constatent les opérations d'achats et de ventes peuvent comporter des réductions de prix. Ces réductions sont de deux types : A caractère commercial et à caractère financier.

1. Les réductions commerciales.

a. Définition. :

Les réductions commerciales sont accordées par le fournisseur au client pour des raisons commerciales. Elles sont au nombre de trois :

- Le rabais : C'est une réduction accordée par le fournisseur à son client sur le prix de vente convenu pour tenir compte d'un défaut de qualité ou de la non-conformité des marchandises livrées ou d'un retard de livraison.
- La remise : C'est une réduction accordée habituellement sur le prix de vente pour tenir compte de l'importance de la quantité (achat d'une grande quantité en une seule commande), ou de la qualité du client (client fidèle).
- La ristourne : C'est une réduction accordée sur l'ensemble d'opérations réalisées avec le même client pendant une période donnée (achat d'une grande quantité en plusieurs commandes pendant une période donnée).

b. Remarques :

- Les réductions commerciales se calculent en cascade et toujours avant la réduction financière.
- Les réductions commerciales accordées sur facture Doit ne sont jamais comptabilisées et seul le **Net commercial** est enregistré dans les comptes d'achat et de vente concernés.

2. La réduction financière : Escompte de règlement (ou escompte financier)

a. Définition :

C'est une réduction à caractère financier accordée par l'entreprise à ses clients pour règlement au comptant ou anticipé, c'est-à-dire avant la date prévue (date d'échéance).

b. Exemple :

06/01/2008, ATLAS vend des M/ses au comptant à crédit au client Ahmed, MB : 3 200.00, remise 8%, escompte 2% (facture n°54)

TAF :

- 1- Dresser la facture n° 54 ;
- 2- Comptabiliser cette facture chez les deux parties.

Correction :

- 1- Facture n° 54

Désignation	Montant
Montant brut	3 200.00
Remise (3 200.00*8%)	256.00
Net commercial	2 944.00
Escompte (2 944.00*2%)	58.88
Net financier (Net à payer)¹	2 885.12

- 2- Comptabilisation :

Chez ATLAS

3421	Client	2 885.12	
6386	Escompte accordé	58.88	
7111	Ventes de M/ses		2 944.00

Chez Ahmed

6111	Achat de M/ses	2 944.00	
4411	Fournisseur		2 885.12
7386	Escompte obtenu		58.88
	Facture n° 54		

B/Facture avec majorations :

En plus des réductions commerciales et financières, la facture « doit » peut comporter aussi des majorations. Il s'agit essentiellement de la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA) et éventuellement les frais de transport (le port). Nous allons étudier uniquement la TVA dans ce chapitre.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée TVA

a. Définition :

Instituée au Maroc en 1985, la TVA est un impôt **indirect sur la consommation**. C'est le **consommateur final** qui **supporte** la TVA. L'entreprise ne joue que le rôle **d'intermédiaire** entre l'Etat et le consommateur final, comme le montre le schéma ci-après :



b. Taux de la TVA (t) :

Les taux de la TVA appliqués au Maroc sont :

- Taux normal : 20%
- Taux réduit : 7%

¹ Pour l'instant on va considérer le net financier comme étant le net à payer par le client. Quand on va étudier la TVA on va constater que le net financier est différent du net à payer

- Autres taux : 10% et 14%

c. Calcul de la TVA

La TVA se calcule en appliquant le taux de la TVA (**t**) sur le montant **hors taxe (H.T)**² après les réductions commerciales (sur le net commercial) ou financières (sur le net financier). On obtient alors le prix **toutes taxes comprises (TTC)**³.

Voici quelques formules :

$$\text{TVA} = \text{HT} \times t$$

$$\text{TTC} = \text{HT} + \text{TVA}$$

$$\text{TTC} = \text{HT} + (\text{HT} \times t)$$

$$\text{TTC} = (1+t) \text{HT}$$

$$\text{HT} = \text{TTC} / (1+t)$$

$$t = (\text{TTC} / \text{HT}) - 1$$

Remarques :

Pour $t = 20\%$, $\text{TTC} = 1,2 \text{ HT}$

Pour $t = 7\%$, $\text{TTC} = 1,07 \text{ HT}$

Pour $t = 14\%$ $\text{HT} = \text{TTC} / 1,14$

d. Exemple :

Le 14/01/2008, l'E/se JAMALI a vendu de la marchandise à 1 400.00 Dhs. Elle a accordé une remise de 10% à son client. Taux de la TVA 20%. Facture n° K12.

TAF : Dresser la facture n° K12

Correction :

Désignation	Montant
Montant brut	1 400.00
Remise 10% (1 400.00 * 10%)	140.00
Net Commercial (Montant HT)	1 260.00
TVA 20% (1 260.00 * 20%)	252.00
Montant TTC (Net à payer)	1 512.00

e. Comptabilisation de la TVA

La TVA est supportée par le consommateur final, Elle ne constitue ni une charge, ni un produit pour l'entreprise⁴, elle est considérée alors comme :

- Une dette pour le fournisseur (vendeur) car il doit la verser à l'Etat, comptabilisé au crédit du **compte 4455 : Etat TVA facturée** ;
- Une créance pour le client (acheteur) car il a le droit de la récupérer auprès de l'Etat, comptabilisé au débit du **compte 3455 Etat TVA Récupérable**.

f. Application :

Le 22/01/2008, l'E/se JAMALI a reçu la facture n°422 auprès de son fournisseur ATLAS BOIS contenant les éléments suivants :

Marchandises : 40 000.00 Dhs, remise 5%, escompte 3%, TVA 20%.

La facture est réglée au comptant par chèque bancaire.

1. Etablir la facture n° 422 ;
2. Enregistrer cette facture chez l'E/se JAMALI et chez ALTAS BOIS.

² Hors taxe (HT) : Avant d'ajouter la TVA

³ Toutes taxes comprises (TTC) : Après avoir ajouté la TVA

⁴ La TVA est neutre pour les entreprises : elle ne constitue ni une charge, ni un produit

1. La facture n° 422 :

Désignation	Montant
Montant brut	40 000.00
Remise 5% (40 000.00 * 5%)	2 000.00
Net Commercial (Montant HT)	38 000.00
Escompte 3% (38 000.00 * 3%)	1 140.00
Net financier HT	36 860.00
TVA 20% (36 860.00* 20%)	7 372
Montant TTC (Net à payer)	44 232.00

2. Comptabilisation :

Chez LAMALI :

6111		Achat de M/ses	38 000.00	
3455		Etat TVA récupérables	7 372.00	
	7386			
	5141	Escomptes obtenus		1 140.00
		Banques		44 232.00
		Facture n° 422		

Chez ATLAS BOIS :

5141		Banques	44 232.00	
6386		Escomptes accordés	1 140.00	
	4455			
	7111	Etat TVA facturé		7 372.00
		Ventes de M/ses		38 000.00
		Facture n° 422		

Section II : La facture « AVOIR »

Une facture ordinaire (Doit) constate la créance du fournisseur (vendeur) sur le client (l'acheteur), une facture **Avoir** constate, à l'inverse, une dette du fournisseur envers le client pour les raisons suivantes :

- Un retour de marchandises ou de produits non conformes ou défectueux ;
- Des réductions (commerciales ou financière) accordées par le fournisseur à son client après la facturation initiale c'est-à-dire hors facture Doit.

I- Retour de marchandisesa. Principe

Le retour de marchandises de l'acheteur au vendeur donne lieu à une diminution totale ou partielle de la créance initiale du fournisseur sur le client.

Le retour de marchandises doit s'effectuer dans les mêmes conditions que la facture Doit (réductions commerciales, financières, TVA) ;

Les retours sont comptabilisés en diminution des produits et des charges ; on annule l'écriture initiale par contre passation aussi bien chez l'acheteur que chez le vendeur.

b. Exemple :

Le 03/01/2008, la Sté ADAM reçoit, de son fournisseur NOUR la facture n° 857 relative à un achat de marchandises à crédit pour un montant brut de 25 000.00 Dhs. Remise 5%, escompte 1%, TVA 20%.

Le 05/01/2008, la société retourne la moitié des marchandises achetées après un constat de non-conformité.

Le 07/01/2008, elle reçoit de son fournisseur l'avoir n° A/857 correspondant.

TAF :

1. Etablir les deux factures ;

2. Procéder à l'enregistrement des deux factures chez l'entreprise et son fournisseur.

Correction :

Facture Doit n° 857

Désignation	Montant
MB	25 000.00
Remise 5%	1 250.00
NC	23 750.00
Escompte 1%	237.50
NF	23 512.5
TVA 20%	4 702.5
Net à payer	28 215.00

Facture Avoir n° A/857

Désignation	Montant
MB (25 000.00/2)	12 500.00
Remise 5%	625.00
NC	11 875.00
Escompte 1%	118.75
NF	11 756.25
TVA 20%	2 351.25
Net à votre crédit	14 107.50

Enregistrement comptable :

Chez le fournisseur (NOUR) :

3421 6386	4455 7111	03/01 Clients Escomptes accordés	28 215.00 237.50	
		Etat TVA facturé Ventes de M/ses Facture n° 857		4 702.50 23 750.00
7111 4455	3421 6386	07/01 Ventes de M/ses Etat TVA facturée	11 875.00 2 351.25	
		Clients Escomptes accordés Avoir n° A/857		14 107.50 118.75

Chez le client (Sté ADAM)

03/1				
6111 34552	4411 7386	Achat de M/ses Etat TVA récupérables /Charges	23 750.00 4 702.50	
		Fournisseurs Escomptes obtenus Facture n° 857		28 215.00 237.50
4411 7386	6111 34552	07/01 Fournisseurs Escomptes obtenus	14 107.50 118.75	
		Achat de M/ses Etat, TVA récupérables sur charges Avoir n° A/857		11 875.00 2 351.25

II- Les réductions hors facture Doit :

Les réductions commerciales ou financières sont parfois accordées au client après établissement de la facture Doit. Elles font donc l'objet d'une facture Avoir.

A- Les réductions commerciales

a. Principe :

Les réductions commerciales peuvent faire l'objet d'une facture Avoir dans le cas où elles sont obtenues après la facture initiale (Doit) ;

Ces réductions **doivent** être comptabilisées ;

Les réductions commerciales qui font l'objet de la facture Avoir sont considérées pour :

- Le fournisseur comme une diminution des produits inscrite au débit des comptes :
 - 7119 : RRR accordés par l'E/ses (pour les marchandises) ou
 - 7129 : RRR accordés par l'E/se (pour les produits finis ou services).
- Le client comme une diminution des charges inscrite au crédit des comptes :
 - 6119 RRR obtenus sur achat de M/ses ;
 - 6129 RRR obtenus sur achats consommés de MF.

b. Exemple :

Le 01/02/2008, la société ADAM reçoit de son fournisseur la facture Avoir n° A2500 relative à un rabais supplémentaire de 4% calculé sur le montant net des marchandises conservées (Net commercial).

TAF :

1. Etablir la facture
2. Procéder à son enregistrement comptable.

Correction :

Désignation	Montant
Montant net (23 750.00- 11 875.00) * 4%	475.00
Escompte 1% (475.00 * 1%)	4.75
NF	470.25
TVA 20%	94.05
Net à votre crédit	564.30

Enregistrement comptable :

Chez le fournisseur

7119		RRR accordés par l'E/se	475.00	
4455		Etat, TVA facturée	94.05	
	3421	Clients		564.30
	6386	Escomptes accordés		4.75
		Facture n° A2500		

Chez le client :

4411		Fournisseurs	564.30	
7386		Escomptes obtenus	4.75	
	6119	RRR obtenus sur Achat de M/ses		475.00
	3455	Etat, TVA récupérables		94.05
		Facture n° A25		

B- Les réductions financières

a. Principe :

L'escompte faisant l'objet d'une facture Avoir est comptabilisé de la même façon qu'un escompte figurant sur une facture Doit ;

L'escompte accordé sur une facture d'avoir est ainsi enregistré :

- En charge financière chez le fournisseur. Compte : 6386 ; escomptes accordés.
- En produits financiers chez le bénéficiaire. Compte ; 7386 ; escomptes obtenus.

b. Exemple :

Le 18/01/2008, Ali adresse à son client Rachid la facture Doit n° 13 contenant : MB : 15 000.00 Dhs, remise 10%. TVA 20%

Le 20/01/2008, Ali adresse à Rachid une facture Avoir n° A 54 constatant un escompte de 1% oublié sur la facture Doit n° 13.

TAF :

1. Reconstituer les factures correspondantes
2. Passer ces opérations au journal de Ali et celui de Rachid.

Correction :Facture Doit n° 13

Désignation	Montant
MB	15 000.00
Remise 10%	1 500.00
Net commercial	13 500.00
TVA 20%	2 700.00
Net à payer	16 200.00

Facture Avoir n° A 54

Désignation	Montant
Escompte 1% (13 500.00 *1%)	135.00
TVA 20%	27.00
Net à votre crédit	162.00

Enregistrement comptable :Chez le fournisseur :

3421		Clients	16 200.00	
	4455	Etat TVA facturé		2 700.00
	7111	Ventes de M/ses		13 500.00
		Facture n° 13		
6386		Escomptes accordés	135.00	
4455		Etat, TVA facturée	27.00	
	3421	Clients		162.00
		Avoir n° A 54		

Chez le client :

6111		Achat de M/ses	13 500.00	
3455		Etat TVA récupérables	2 700.00	
	4411	Fournisseurs		16 200.00
		Facture n° 857		
4411		Fournisseurs	162.00	
	34552	Etat, TVA récupérables		27.00
	7386	Escomptes obtenus		135.00
		Facture Avoir n° A 54		

Exercice I

Le 15/02/22, facture n°2215F, l'entreprise Alpha équipement vend au client Samir des marchandises d'un montant de 95 000 dh, avec une remise de 10% puis de 5%, escompte de 2%, et la TVA au taux normal

Le 20/02/22, le client Samir a retourné 40 000 dh de marchandises (montant brut), pour non-conformité, et l'entreprise Alpha équipement établi et lui adresse une facture d'avoir n°A22008.

Le 25/02/22, le client Samir constate des petits défauts sur la marchandise reçue, et pour le convaincre à la conserver l'entreprise Alpha décide de lui accorder un rabais supplémentaire de 5% calculé sur le net commercial conservé. Le client Samir accepte et reçoit de son fournisseur un avoir n°A22014.

TAF :

1. Etablir les factures correspondantes
2. Passer ces opérations au journal de l'entreprise et celui du client Samir

Correction :

Facture Doit n° 2215F du 15/02/22

Désignation	Montant
MB	95 000.00
Remise 10%	9 500.00
Net commercial 1	85 500.00
Remise 5%	4 275.00
Net commercial 2	81 225.00
Escompte 2%	1 624.50
Net financier	79 600.50
TVA 20%	15 920.10
Net à payer	95 520.60

Facture Avoir n° A22008 du 20/02/22

Désignation	Montant
MB	40 000.00
Remise 10%	4 000.00
Net commercial 1	36 000.00
Remise 5%	1 800.00
Net commercial 2	34 200.00
Escompte 2%	684.00
Net financier	33 516.00
TVA 20%	6 703.20
Net à déduire	40 219.20

Première méthode : Net commercial conservé = 81 225.00-34 200.00= **47 025.00dh**

Deuxième méthode :

MB conservé = 95 000-40 000=55 000

Remise 10% = 55 000x10%= 5 500

Net commercial 1 = 49 500

Remise 5% = 2 475

Net commercial 2 = 47 025.00 dh

Facture Avoir n° A22014

Le 25/02/2022

Désignation	Montant
Montant net 47 025.00 * 5%	2351.25
Escompte 2% (2351.25 * 2%)	47.03
NF	2304.22
TVA 20%	460.84
Net à votre crédit	2765.06

Enregistrement comptable :

Chez le fournisseur (Alpha équipement) :

3421 6386	4455 7111	15/02			
		Clients	95 520.60		
		Escomptes accordés	1 624.50		
		Etat TVA facturé		15 920.10	
		Ventes de M/ses		81 225.00	
		Facture n° 2215F			
7111 4455	3421 6386	20/02			
		Ventes de M/ses	34 200.00		
		Etat TVA facturée	6 703.20		
		Clients		40 219.20	
		Escomptes accordés		684.00	
		Avoir n° A22008			
7119 4455	3421 6386	25/02			
		RRR accordés par l'E/se	2351.25		
		Etat, TVA facturée	460.84		
		Clients		2765.06	
		Escomptes accordés		47.03	
		Facture n° A22014			

Chez le client (Samir)

15/02

6111 34552		Achat de M/ses Etat TVA récupérables /Charges	81 225.00 15 920.10	
	4411 7386	Fournisseurs Escomptes obtenus		95 520.60 1 624.50
		Facture n° 2215F		
		20/02		
4411 7386		Fournisseurs Escomptes obtenus	40 219.20 684.00	
	6111 34552	Achat de M/ses Etat, TVA récupérables sur charges Avoir n° A/857		34 200.00 6 703.20
		25/02		
4411 7386		Fournisseurs Escomptes obtenus	2765.06 47.03	
	6119 3455	RRR obtenus sur Achat de M/ses Etat, TVA récupérables Facture n° A22014		2351.25 460.84